



Mai 2017
Lettre n°32

Avis de tempêtes sur le Distributeur

Egon, Kurt, Leiv, Marcel, Zeus...

Des tempêtes exceptionnelles ont frappé la France. La mobilisation et l'efficacité des agents et des partenaires d'Enedis ont à chaque fois permis de réalimenter des centaines de milliers de clients en un temps record. **BRAVO !**

Face au danger d'un TURPE 5 inadapté, la CFE Energies a pris ses responsabilités en déposant un recours auprès du Conseil d'Etat pour faire annuler ce tarif mortifère pour la distribution d'électricité (voir page 3).

Sans surprise ce nouveau tarif a engendré une tempête budgétaire et sociale dont les consommateurs et les agents du Service Public sont les victimes.

Enedis est ainsi engagée dans un nouveau plan de réduction d'emplois, sans se poser la question de l'adéquation aux missions de Service Public ni celle du maintien des compétences. Après Cohérence & Subsidiarité (qui succède à 20 ans de programmes de productivité : PMV1 & 2, Altitude 7500, Spark, ...) et sans attendre le retour d'expérience exigé par les organisations syndicales, Enedis se lance à corps perdu dans Cohérence & Subsidiarité v2, qui déstructure la filière expertise et éloigne les Directions Métiers nationales des Directions Régionales.

Ceci est inacceptable et dangereux pour l'avenir d'Enedis !

Le maintien des compétences, la détérioration du climat social de l'entreprise, et de la qualité du service public ne semblent plus au cœur des préoccupations de la Direction. En effet, elle semble crispée à la barre en anticipant le choc de l'iceberg TURPE 5, ce tarif téléguidé qui pourrait bien faire couler le Distributeur.

Redonner du sens et une ambition : le livre vert de la CFE Energies

Au-delà du Distributeur, tout le secteur des industries électriques et gazières est plongé dans la tourmente. Le livre vert des énergies, que la CFE Energies vient de publier, pose un diagnostic sans concession et apporte des idées novatrices pour **sortir de l'impasse notre secteur industriel de l'énergie.**

Il faut en effet tirer les conséquences de l'échec de la libéralisation du secteur de l'énergie et de la financiarisation des grands groupes européens. La transition énergétique et la révolution numérique doivent se faire **en cherchant l'intérêt général, en optimisant l'argent public, et en gagnant l'adhésion des agents.**

Il est temps de refonder la politique énergétique européenne, de relancer une **vision industrielle de long terme**, basée notamment sur la sécurité d'approvisionnement, indispensable dans le contexte géopolitique de la planète.

**Enfin, il est temps de réinventer la gouvernance du groupe EDF,
en remettant cet outil industriel au service de la Nation.**

**LA CFE ÉNERGIES,
100% LIBRES... 100% VOUS!**

Hervé QUATRELIVRE

Herve.quatrelivre@
cfe-energies.net

Déclaration au Conseil du 6 décembre 2016

Je considère que les trajectoires en matière d'emplois, d'investissements et de dividendes me semblent aller totalement à l'encontre de l'intérêt social d'Enedis.

Je considère que c'est une erreur absolue de ne pas saturer la trajectoire d'investissements qui a été validée par la CRE. En effet, les fondamentaux économiques d'Enedis conduisent à considérer que le sous-investissement prévu par ces projets de budget et de PMT se traduira par une moindre base des actifs régulés et donc contribuera à une destruction de valeur pour Enedis.

La trajectoire de l'effectif d'Enedis prévue dans ce budget et ce PMT est totalement incompatible avec le maintien au niveau actuel des missions de Service Public confiées à Enedis et le maintien des implantations territoriales de l'entreprise. Cette trajectoire ne peut que provoquer des tensions sociales importantes et une perte de compétences clefs, alors que **le capital humain constitue la première richesse de l'entreprise.**

Dans ce contexte, comment EDF et Enedis comptent-ils encore « faire briller » les yeux des salariés ?

Déclaration au Conseil du 17 février 2017

Une fois de plus des efforts de productivité énormes sont demandés aux salariés d'Enedis, tandis que –faut-il le rappeler ? – l'activité est en croissance !

Le budget alloué 2017 indique un effectif de 36860 agents au 01/01/17 et un effectif de 36720 agents au 31/12/17. Or l'effectif réel au 31/12/16 est largement en-dessous, avec 36594 agents. Par ailleurs, les femmes représentent 21,5% de l'effectif, mais seulement 17% des embauches de 2016 !

Pour la CFE-CGC, les embauches doivent refléter le projet d'entreprise :

- Pour être la référence industrielle du service public de la distribution en Europe, la sécurité au travail nécessite des agents d'Exécution et de Maîtrise, mais aussi un encadrement de proximité en nombre suffisant, et des deux sexes.
- Pour prendre la tête de la révolution technologique des réseaux électriques, et réussir le virage du numérique, il faut embaucher des talents, y compris des cadres.
- Pour être un partenaire de proximité pour la performance énergétique des territoires et leur développement, il faut être proche physiquement. La fermeture de sites irait à l'encontre de cet objectif.

La CFE-CGC attend que la Direction d'Enedis redonne aux agents une partie du fruit de leur travail. L'absence d'évolution du SNB est inacceptable. Les taux d'avancement au choix pour 2017 doivent être revus à la hausse.

Par ailleurs, les effectifs doivent respecter le budget alloué de 2017, et les embauches doivent concerner tous les collègues, dans des proportions cohérentes avec la politique industrielle d'un Distribution System Operator du 21ème siècle.

En bref, les agents attendent des signes clairs pour redonner confiance dans l'avenir.

Recours contre TURPE 5 HTA/BT

Pourquoi ? Quels arguments ?

Comme elle l'avait annoncé, dans son communiqué de presse du 24 janvier 2017, la CFE Energies a décidé de déposer un recours contre TURPE 5 HTA/BT car ce tarif est l'expression d'une régulation sans vision.

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a passé outre les alertes répétées de la CFE Energies et de votre administrateur, du Conseil Supérieur de l'Énergie et de la Ministre en charge de l'énergie, pour produire un tarif qui ne répond pas aux enjeux énergétiques du pays, et qui va précipiter Enedis dans une situation sociale et financière intenable (les pages 1 et 2 de cette lettre en sont la démonstration).

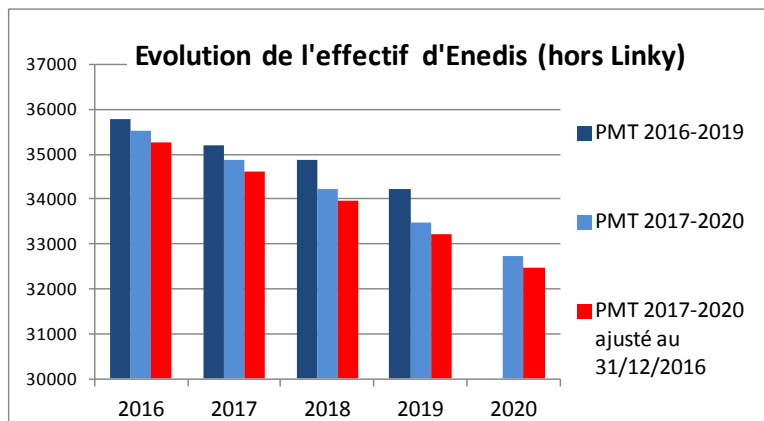
La seule voie restante étant de saisir le Conseil d'Etat, la CFE Energies a déposé un recours le 20 mars 2017. Dans sa requête, la CFE Energies a notamment démontré que TURPE 5 HTA/BT :

- ne prend pas en compte la totalité des coûts supportés par Enedis ;
- génère des subventions croisées entre catégories de clients, faisant porter la totalité de l'augmentation sur les clients particuliers ;
- n'évalue pas correctement le risque lié à l'activité de gestionnaire de réseau de distribution ;
- définit une régulation incitative qui en réalité est punitive ;
- est basé sur une structure puissance / énergie inadaptée aux nouveaux usages.

En conséquence, **TURPE 5 HTA/BT entraîne une détérioration accélérée de la situation financière d'Enedis**, même en l'absence de dividende. Ce tarif interdit *de facto* le financement par la dette, ou par une potentielle ouverture du capital, tandis que la situation financière d'EDF ne permet pas une augmentation du capital.

Enedis est donc déjà contrainte de réduire les investissements et les effectifs. **Enedis ne sera plus en mesure d'assurer ses missions de service public et sera poussée à la faute vis-à-vis des collectivités concédantes.**

Les Métropoles et Communautés Urbaines attendent ce faux pas pour remettre en cause le monopole.



Or, comme la Cour des Comptes l'a constaté en 2012, **Enedis est l'instrument de la péréquation tarifaire**. Sans monopole, il n'y aura plus de péréquation, précipitant ainsi les territoires ruraux déjà exsangues (le résultat du 1^{er} tour des présidentielles reflète bien leur état d'esprit) dans la précarité énergétique.

En affaiblissant Enedis, TURPE 5 sape la solidarité territoriale donc la cohésion nationale, ciment de la République une et indivisible.